



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIRET

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°45-2019-068

PUBLIÉ LE 5 AVRIL 2019

Sommaire

DRFIP de la Région Centre-Val de Loire et du Département du Loiret

45-2019-04-01-002 - DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE
CONTENTIEUX (2 pages)

Page 3

DRFIP de la Région Centre-Val de Loire et du
Département du Loiret

45-2019-04-01-002

DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE
CONTENTIEUX

Délégation de signature aux agents du SIE à compter du 1er avril 2019

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES
PUBLIQUES DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET
DU DEPARTEMENT DU LOIRET**

**DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX
ET DE GRACIEUX FISCAL**

Le responsable du service des Impôts des Entreprises de PITHIVIERS

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

ARRETE

Article 1

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer à compter du 1/04/2019 :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

4°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

5°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
AUVRAY Martine	contrôleur	10 000 €	10 000 €	3 mois	10 000 euros
CHAMPART-GELIS Régine	contrôleur	10 000 €	10 000 €	3 mois	10 000 euros
LOFFREDO Béatrice	contrôleur	10 000 €	10 000€	3 mois	10 000 euros
MANCHE Ludivine	contrôleur	10 000 €	10 000€	3 mois	10 000 euros
VIALARD Christian	contrôleur	10 000 €	10 000€	3 mois	10 000 euros

Article 2

Délégation de signature est donnée à compter du 1^{er} avril 2019 à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

Nom Prénom	Nom Prénom	Nom Prénom
NINONET Brigitte		

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département du LOIRET

Fait à Pithiviers, le 1^{er} avril 2019
Le responsable du Service des Impôts des Entreprises de Pithiviers

Signé : Pascal MICHEZ